

SAULIEU Communauté de communes

Les élus refusent la réorganisation des services des finances publiques

La réorganisation des services de la direction départementale des Finances publiques était à l'ordre du jour du conseil communautaire, le 27 janvier à Saulieu.

La communauté de communes de Saulieu a tenu sa première réunion de l'année lundi 27 janvier, à l'espace Jean Berth à Saulieu. Parmi les dossiers qui étaient à l'ordre du jour figurait le projet de réorganisation des services de la Direction départementale des Finances publiques avec notamment un nouveau réseau

de proximité des finances publiques et plus particulièrement le devenir de la trésorerie de Saulieu.

Le conseil communautaire devait donc entériner la réorganisation proposée qui fait l'objet d'une charte d'engagements. Il appartenait à la présidente de signer le document qui reprend dans le détail tout ce que stipule la nouvelle organisation du nouveau réseau de proximité des finances publiques.

Il est proposé que « les agents de la trésorerie de Saulieu (hors trésorerie) soient maintenus en télétravail sur le site pour le compte du service de gestion comptable. Le conseiller aux

décideurs locaux serait mis en place pour les communes et communautés de communes de Saulieu et d'Arnay-Liernais et des temps d'accueil du public seraient organisés à Saulieu mais sans plus de précision ».

À la lecture de cette proposition, les délégués communautaires ont tout de suite réagi. « On nous demande de signer la fermeture de Saulieu. Je ne suis pas d'accord. Je ne suis pas prêt à signer ça. Je refuse de signer quelque chose qui n'a pas été demandé », s'insurge la présidente Maryse Bollengier.

« On nous demande de cauter la fermeture de la perception, c'est du charitage », poursuit un délégué. De son côté, le maire de La Roche-en-Brenil, Bernard Perreau est exaspéré : « Cela fait deux ans qu'on vote dans nos conseils municipaux et aujourd'hui, on n'en tient pas compte ».

L'exaspération est à son comble lorsque l'avenir du personnel est abordé. « On nous met la pression. En clair, si nous n'acceptons pas de signer, trois postes n'auront pas d'affectation », se défend un autre délégué.



Le conseil communautaire a refusé la fermeture de la trésorerie de Saulieu. Photo LBP/É. B.-B.

Le conseil communautaire est unanime : « Il n'est pas question d'accepter une telle proposition face à un avenir plutôt obscur ».

À l'issue du débat, la présidente a refusé de signer la charte

La réaction du directeur régional des Finances publiques

« Je ne suis pas prêt à signer ça. Je refuse de signer quelque chose qui n'a pas été demandé »

Maryse Bollengier, présidente de la communauté de communes de Saulieu



Le nouveau directeur régional des finances publiques, qui définira le nouveau réseau de proximité des finances publiques. Il avait également communiqué sur le sujet à la suite du vote négatif des élus de la communauté de communes voisine du Pays Arna-Liernais, le 21 janvier.

« Le contexte a changé »

Le directeur régional des Finances publiques souhaite d'abord rappeler « le contexte, qui a changé » : « Les prestations aux usagers ne seront plus les mêmes. Cette année, 80 % des foyers sont concernés par la fin de la taxe d'habitation sur la résidence principale. De plus, la réforme du prélevement à la source va en entraîner une autre : la suppression progressive de la déclaration de revenus.

Ainsi, dès cette année, 12 millions de foyers n'auront plus à la remplir. Pour finir, à partir du 1^{er} juillet 2020, les impôts et amendes pourront être payés dans les bureaux de tabac. Et, il y en aura un à Saulieu ».

Sur le vote négatif des élus

Jean-Paul Catanese « ne souhaite pas polémiquer » : « On les a rencontrés souvent. Le contenu déchangé parfois par téléphone, y compris avec le maire de Saulieu (Jean-Philippe Meslin) et la présidente de la communauté de communes de Saulieu (Maryse Bollengier). Le fait est que c'est difficile de faire fonctionner des petites trésoreries avec trois agents, comme à Saulieu, étant donné le contexte qui a changé ». Pour lui, « la signature d'une charte d'engagements est importante pour rassurer les agents et comment à préparer l'avenir, notamment en validant les locaux ».

Ce qui est proposé à Saulieu

À Saulieu, Jean-Paul Catanese propose trois choses à partir du 1^{er} janvier 2022 : « Tout d'abord, il y aura une permanence régulière tout au long de l'année, en particulier quand il y aura des échéances fiscales. Le plus souvent, cette perma-

nence se fait en mairie ou au siège de la communauté de communes. Les usagers auront toujours quelqu'un pour répondre à leurs questions. De plus, un conseiller aux décideurs locaux sera présent à l'intérieur du siège de la communauté de communes. Pour finir, nous avons trois agents de la DGRIP actuellement à Saulieu. On a pris des engagements. On garantirait les locaux de la trésorerie et on maintiendrait les agents qui le souhaitent à l'intérieur. Ils feraient ainsi du travail à distance sous l'autorité du service de gestion comptable de Pouilly-en-Auxois ».

Des échanges nourris ont eu lieu avec tous les élus »

Jean-Paul Catanese tient à préciser : « Dans le cadre de ce projet, une très large concertation a été déployée depuis juin 2019 et des échanges nourris ont eu lieu avec tous les élus concernés, ce qui a conduit à très fortement modifier le pro-

jet initial, pour mieux l'adapter au territoire et aux attentes du public et des élus. Ainsi, le nombre de services gestion comptable, de conseillers aux décideurs locaux, de permanences des agents de la DRFIP a été augmenté et leur répartition sur le territoire a été améliorée ».

Déjà dix signatures avec les présidents d'intercommunalités

À la suite de cette concertation, dix chartes d'engagements ont été signées entre le directeur régional des Finances publiques et les présidents de communautés de communes du département. En Haute Côte-d'Or, on retiendra les signatures actées des intercommunalités du Montbardois, du Pays d'Alésia et de la Seine, du Pays châtillonnais et des Terres d'Auxois. « J'espère en signer d'autres d'ici aux élections municipales, avant la période de réserve », conclut Jean-Paul Catanese.

Nicolas BOFFO



Jean-Paul Catanese est à la tête de la direction régionale des Finances publiques (DRFIP) de Bourgogne-Franche-Comté. Photo DR/Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté

Jean-Paul Catanese, directeur régional des Finances publiques (DRFIP), souhaite apporter des précisions à la suite de la décision des élus de la communauté de communes de Saulieu de voter contre la charte d'enga-